

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 12 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le vendredi douze mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 mai 2023, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Gilles TOULZA, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant

M. Jean-Luc BONNET est représenté par Mme Sylvie BAUDOU
M. Alexandre PORTHEAULT est représenté par Mme Caroline BOURGER

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU
Mme Delphine BOULESTEIX donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Héléne CUEILLE donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à Mme Samia RIFFAUD
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à M. Jérémy ELDID
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à Mme Sarah TERQUEUX
M. Thierry MIGUEL donne pouvoirs à Mme Gülsen YILDIRIM
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX
Mme Corinne ROBERT donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Vincent JALBY

Absents :

M. Denis LIMOUSIN, Mme Nezha NAJIM, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

L'ORDRE DU JOUR EST

Prescription de la modification n°8 du Plan local d'urbanisme de Couzeix – Création d'Orientations d'aménagement et de programmation thématiques et sectorielles sur le centre-bourg de Couzeix



M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 10 février 2023, le Maire de la commune de Couzeix a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de modification sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de sa commune.

La présente procédure correspond à la modification de droit commun n°8 du PLU visant à créer des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles sur le centre-bourg de Couzeix, modifiant ainsi le dossier d'OAP.

I. Contexte

La commune mène actuellement une étude visant à définir un projet global d'aménagement du centre-bourg de Couzeix sur plusieurs échelles de temps (court-moyen-long terme) permettant d'améliorer sa lisibilité en matière d'urbanisme, d'habitat, de mixité, d'équipements, de services et d'activités économiques et commerciales.

L'étude en cours vise plus particulièrement à :

- l'intensification de la centralité ; la réorientation de la politique de développement de la commune, l'anticipation de la loi Climat et résilience,
- la préservation du cadre de vie conciliant une ruralité proche et prégnante avec un besoin de mixité et de renouveau urbain (typologie, densité, hauteur, ...),
- le développement de l'offre de services publics par la construction et/ou l'aménagement d'équipements structurants,
- favoriser le développement et le regroupement des activités économiques, commerciales et des services de proximité en centre-ville,
- l'amélioration de la lisibilité du centre-ville ; améliorer les connexions des modes doux,
- l'implantation d'une offre d'habitat social intégrée, bien répartie sur le territoire et favorisant l'insertion de nouvelles populations.

Les résultats et conclusions de cette étude auront pour aboutissement la création d'Orientations d'aménagements et de programmation (OAP).

A l'échelle du centre-bourg et du secteur du Villageas, des OAP seront élaborées dans le but de répondre aux enjeux identifiés dans l'étude de centralité et de retranscrire les objectifs définis au sein d'une pièce réglementaire du PLU.

Cette étude s'inscrit également dans une démarche d'anticipation du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) par Limoges Métropole.

Ces éléments sont clairement explicités dans l'annexe de la présente délibération.

II. Procédure

La procédure de modification du PLU, issue des dispositions des articles L153-41 et suivants du Code de l'urbanisme, se déroulera de la manière suivante :

- 1/ rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs, délibération de Limoges Métropole pour lancer la procédure,
- 2/ notification du dossier aux Personnes publiques associées (PPA),
- 3/ conformément à l'article L153-41 du Code de l'urbanisme les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- décision d'ouverture d'enquête par arrêté du Président de Limoges Métropole,
- publication de l'avis dans la presse dans deux journaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Couzeix et au siège de Limoges Métropole.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/05/2023

Application agréée E.legalite.com

- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de Limoges Métropole et en mairie de Couzeix.

En application des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Couzeix et au siège de Limoges Métropole.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification du PLU de la commune de Couzeix, en application des dispositions de l'article L153-41 du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser les services de Limoges Métropole à mener les études relatives à la préparation du dossier,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier,
- d'imputer sur les crédits prévus à cet effet au budget communautaire les sommes nécessaires à la modification du PLU,
- d'autoriser le Président à notifier, en application de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification aux personnes publiques associées et au maire de la commune concernée par la modification.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Formalités de publicité effectuées le
jeudi 25 mai 2023

Pour le Président
Par déléation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

REÇU EN PREFECTURE

le 25/05/2023

Application agréée E-legalite.com

93_DE-067-246719312-20230512-DL2023024H1

Commune de COUZEIX

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE



MODIFICATION N°8 DU PLU NOTICE DE PRÉSENTATION

MAI 2023

Pour le Président
Par délégation
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

REÇU EN PREFECTURE

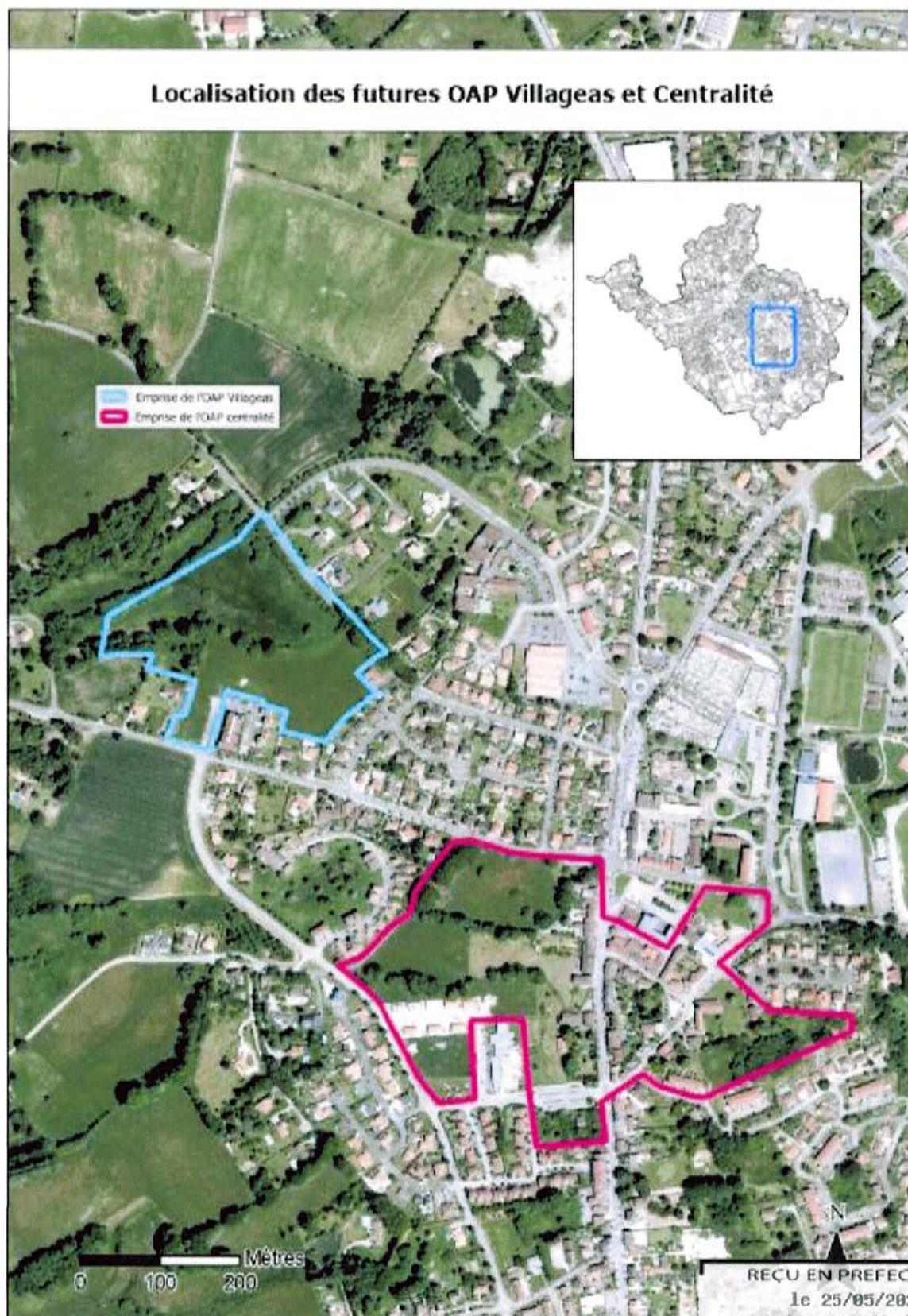
le 25/05/2023

Application agréée E.legalite.com

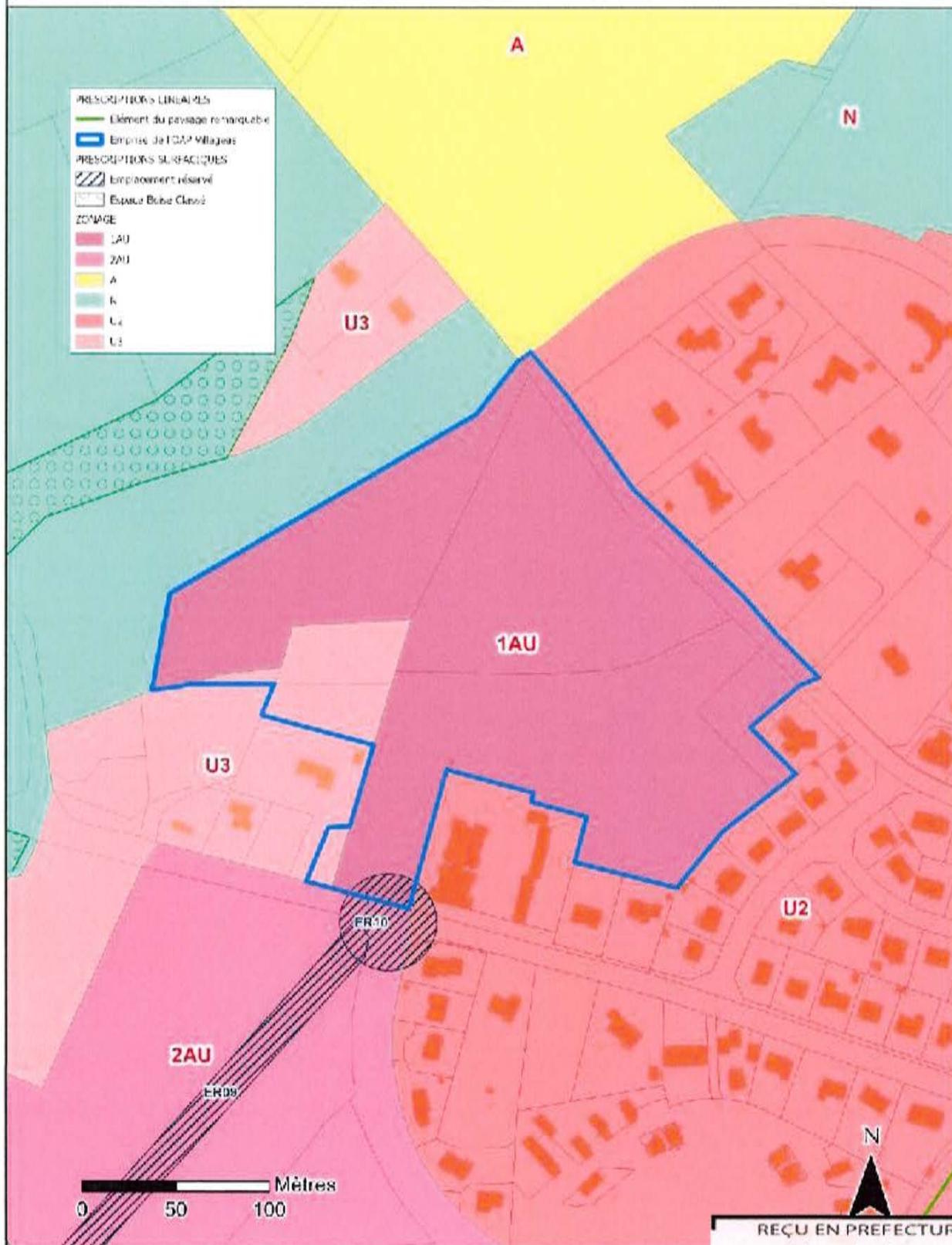
99_DE-007-248719512-20230512-0L2020924H1

PROJET MODIFICATION N°8

Les futures OAP Villageas et Centralité se situent au centre-Est de la commune.



Extrait du zonage actuel de la future OAP Villageas



REÇU EN PREFECTURE
Le 25/05/2023

Application agréée f.legalite.com

Extrait du zonage actuel de la future OAP Centralité

